



Houyet, le 29 juillet 2026

Les VIVIERS Immobilier
MATZ Shana
Rue de la libération, 59
5580 ROCHEFORT

Commune de Houyet
15 rue Saint-Roch
5560 Houyet
www.houyet.be

ENVOI PAR LETTRE

Concerne : Renseignements urbanistiques

Vos réf. : DUBOIS Rita-CARPENTIER André/ vente HERET section D908/00D
Nos réf. : CN/2026/142

Madame,

En réponse à votre demande réceptionnée en date du 30 juin 2026, concernant l'obtention de renseignements urbanistiques pour les biens situés **commune de HOUYET, première division à HOUYET, HERET** et appartenant à Monsieur **CARPENTIER André** et à Madame **DUBOIS Rita** nous avons l'honneur de vous communiquer, sous réserve des informations en notre possession, les données urbanistiques suivantes :

- **Commune de Houyet- première division, HOUYET, HERET Section D 908/00D** reprise sur le plan de secteur de **BEAURAING-GEDINNE** approuvé par AR. du 22/01/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le(s) bien(s) précité(s) :

1/ Le bien est en zone d'habitation à 42 % et en zone agricole à 58%

La parcelle est située en :

Guide Régional d'Urbanisme (anciennement RGBSR) : Non
Guide Communal d'Urbanisme : **OUI**
Schéma de Développement Communal : Non
Permis d'Urbanisation : Non
Site à réaménager (SAR) : Non
Schéma d'Orientation local : Non
Zone d'assainissement : **OUI /1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)**
Cours d'eau : Non
Aléa d'inondation : Néant
Axe de ruissellement concentré : Non
Zone de prévention des captages (SPW) : Non

Votre correspondant : Masoin Angélique - Employée administrative
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Rue Saint-Roch, 15 à 5560 HOUYET Tél. : 082/67.69.77 Mail : angelique.masoin@houyet.be

Arbres et haies remarquables : Non

ADESA - Points et lignes (PVR/LVR) : **Non / OUI la parcelle est située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable**

Zone Natura 2000 : **Non/ Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000**

Seveso : Non

Zones de consultation obligatoires du sous-sol : Non

Carte archéologique : **OUI La parcelle est concernée par la carte archéologique : Oui (4% soit 0.33 ares)**

Patrimoine - Biens classés et zones de protection : Non

Atlas des Chemins : **La parcelle longe la rue Heret**

A notre connaissance, le bien n'a pas fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme, ni de certificat d'urbanisme, ni de déclaration urbanistique et ni de permis d'environnement durant **ces dix dernières années**.

Auriez-vous l'amabilité de nous verser sur le numéro de compte **IBAN BE71 0910 1758 0469 – BIC GKCCBEBB**, la somme de **60€**, montant correspondant à la redevance pour la recherche et la délivrance de tous renseignements administratifs quelconques, en indiquant en communication **notre référence**.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos respectueuses et sincères salutations.

Le Directeur Général


Didier FRIPIAT



L'échevin délégué


Etienne MAROT